

# L' Opération Programmée d'Amélioration de l' Habitat

## Du Nord-est Vitryat

# COMMENCE!!!

Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle  
Communauté de Communes des Côtes de Champagne  
Communes de Changy, Couvrot et Vanault-le-Châtel.

C'est un dispositif permettant d'aider les propriétaires à améliorer leur logement ou celui de leurs locataires.

Le propriétaire bénéficie d'aides financières exceptionnelles.

### BENEFICIAIRES

- ▶ Les propriétaires de logements, non meublés, loués au titre de résidence principale.
- ▶ Les propriétaires de logements vacants voulant louer au titre de résidence principale.
- ▶ Les propriétaires occupants dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds.

Exemple: un couple avec un enfant gagnant 2 800 € par mois est susceptible d'obtenir une aide.



### LE TYPE DE TRAVAUX SUBVENTIONNES

Travaux d'économies d'énergie, de mise aux normes, d'accessibilité et d'adaptation du logement, de sortie d'insalubrité, de suppression des peintures au plomb, de remplacement des menuiseries, ....

### LES AIDES

Il s'agit de subventions (jusqu'à 70% de subventions du montant des travaux), de primes (jusqu'à 2 000€ d'éco-primes), de prêts bonifiés et d'abattements fiscaux (environ 60% des revenus locatifs).

## Les permanences du COMAL-PACT ont lieu de 10h30 à 12h00

Le 1<sup>er</sup> lundi du mois à la Mairie de Vanault-les-Dames.

Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis du mois à la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle, derrière la Mairie de Sermaize-les-Bains.

Assistance et conseils gratuits au :

 **N° Vert 0 800 77 29 30**

**Avant d'engager vos travaux**  
renseignez vous auprès du COMAL-PACT 51  
16 boulevard Hyppolite Faure . BP 11  
51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Tél: 03.26.64.13.93 / Fax: 03.26.64.91.80



N° indigo : 0 826 80 39



## Communes concernées par l'OPAH du territoire Nord-est Vitryat

